



**Collectif national « NON au 19 mars 1962 »**

**Siège social : 148, rue du Sénégal - 83000 – TOULON**

**Tél. 06 60 73 80 92 - Email : [herve.cuesta@bbox.fr](mailto:herve.cuesta@bbox.fr)**

Toulon, mardi 5 mars 2013

Objet :  
opposition à la date souvenir du 19 mars,  
instituée par la loi du 6 décembre 2012

Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République Française  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg St Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de vous réaffirmer notre opposition à la date choisie du 19 mars, en souvenir de toutes les victimes entre autres de la guerre d'Algérie. Contrairement à la vérité historique, elle célèbre en creux la fin prétendue officielle de cette guerre.

La loi du 6 décembre 2012 exhumée des tiroirs où la prudence l'avait rangée, sous la pression d'une association minoritaire, raye d'un trait de plume l'expression démocratique d'un consensus partagé par la très large majorité d'associations d'Anciens Combattants, de Harkis et de Rapatriés d'Algérie, pour la date du 5 décembre.

Cette loi est une façon bien désinvolte de la part de certains d'oublier les drames causés par le cessez le feu du 19 mars 1962 et l'aveuglement à vouloir respecter seuls, un accord signé entre deux parties. Elle tire un trait sur un déplacement forcé de populations.

Certes, dans cette guerre aux multiples facettes, nous n'oublions pas toutes les victimes civiles et militaires d'avant le 19 mars 1962. Mais cette date choisie est contraire à la réalité. Elle discrimine les victimes d'après le cessez le feu virtuel. Elle exclut de fait et passe sous silence toutes celles survenues postérieurement, niant leurs souffrances dans ce qui fut aussi une guerre civile.

.... / ....

.... / ....

Nous pensons avec une légitime et grande émotion :

- aux Harkis, Moghaznis, fonctionnaires, députés musulmans et leurs familles, abandonnés par le gouvernement français de l'époque, massacrés par dizaines de milliers et très mal accueillis sur le sol français,
- aux 3.000 Pieds-Noirs tués ou disparus dont le calvaire après le massacre de la rue d'Isly, a culminé lors d'un autre massacre à Oran le 5 juillet 1962, avec en toile de fond l'exode massif de l'été,
- aux 530 soldats français prisonniers, tués ou disparus après le cessez le feu,
- aux victimes des attentats pro ou anti indépendantistes et à celles des règlements de compte entre indépendantistes.

Globalement, il y a eu près de 100.000 morts : le bilan le plus lourd de cette guerre en trois mois et demi.

Comment oublier le silence des autorités françaises de l'époque sur ces faits de violation d'accords signés, ainsi que le manque total de volonté de ces autorités à rechercher et à vouloir libérer les personnes enlevées dont le sort, révélé plus tard, est une tache indélébile dans notre histoire !

Ceci nous permet de rappeler par ailleurs, que le cessez le feu ne fut appliqué que de façon unilatérale par le gouvernement français. Les faits qui se sont déroulés après le 19 mars 1962 seraient-ils prescrits ?

Une loi votée le 18 octobre 1999 par le Parlement indique que la fin des combats a été fixée au 2 juillet 1962. Ce 19 mars 1962 ne marque donc pas la fin de la guerre d'Algérie !

De plus, cette nouvelle date mémorielle retenue, entretient encore plus de confusion dans les esprits, notamment pour les victimes des combats du Maroc et de Tunisie, complètement étrangères au 19 mars 1962.

Nous refusons d'admettre que les faits cités après le 19 mars 1962, à l'occasion desquels le sang a beaucoup coulé, soient amnistiés voire même niés par cette journée de commémoration nationale.

Au lieu d'apaiser les mémoires, cette date ne fait que raviver les plaies. Elle bafoue des souffrances et symboliquement coupe de la nation, tous ceux qui après « le grand dérangement » de 1962 sont venus se réfugier vaille que vaille en France. D'autant plus qu'ils auraient eu du mal à se « réadapter ailleurs ».

En tant que Président de la République Française, garant de l'unité nationale, vous ne pouvez pas laisser exclure les Harkis et les Pieds-Noirs qui ont été massacrés après le 19 mars 1962. Cela pourrait être vécu par ceux-ci comme un mémoricide ressenti comme un sentiment d'abandon manifeste.

..../....

.../....

Hélas, le sort tragique des Harkis n'a pas été évoqué lors de votre récent voyage en Algérie. D'ailleurs, il est vrai que l'abandon de ces populations, et notamment du peuple de Camus, était déjà inscrit dans le décret du 20 mars 1962 paru au J.O.. Il excluait du vote pour ratifier ou non les accords d'Evian, le 8 avril 1962, tous les habitants des départements d'Algérie, alors qu'ils étaient les premiers concernés.

En définitive, Monsieur le Président, nous vous demandons :

- de reconnaître officiellement l'abandon des Harkis par la France, acté le 12 mai 1962 par le télégramme de Louis JOXE et de Pierre MESSMER,
- d'intervenir en tant que chef de l'Etat Français, auprès des autorités algériennes afin que soit enfin connu le sort des disparus civils et militaires ainsi que des personnes ayant été détenues,
- d'ouvrir toutes les archives pour la période 1954 - 1962, avec réciprocité en Algérie,
- le respect et l'entretien des cimetières français de toutes confessions en Algérie.

Tout cela permettrait, d'une part, de montrer que cette période fut beaucoup plus complexe que ce que proclame le manichéisme ambiant. Et d'autre part, de mettre fin à cette « guerre des mémoires » que des sénateurs ont rallumée, prenant ainsi le risque de diviser la Nation Française et le monde combattant.

Cinquante et un an ont passé. Ce dossier est maintenant arrivé au bout de la dignité et de l'acceptable.

En ce qui nous concerne nous restons fidèles à la date du 5 décembre qui a le mérite d'être neutre.

Nous espérons, Monsieur le Président de la République Française, que vous trouverez nos arguments légitimes et pertinents. Nous souhaitons que vos réponses soient différentes de celles que nous avons reçues habituellement.

Nous ferons en sorte que cette lettre soit diffusée le plus largement possible, émanant de personnes et d'associations de Pieds-Noirs et de Harkis qui ont le juste sentiment que leur mémoire n'est pas respectée. Leur vie se situera toujours entre deux rives, deux terres et deux pays. Toutes les victimes, sans exclusive, ont droit à une reconnaissance de leurs souffrances, sans esprit revanchard et nostalgique mal placé.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Président de la République Française, l'expression de notre très haute considération.

Hervé CUESTA  
Président